



Anancy Lac Pêche

A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 20 novembre 2018

Référence : 2018.11.008

Version : 1.0

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Anancy Lac Pêche (ALP)

Date : 13 novembre 2018 à 18 h 30

Lieu : Locaux de l'ALP à ANNECY

Présents : P. BOUTILLON
P. BOUCHARD
A. CHAMPRENAUT
P. DARSY
R. DECARRE
P. DEKETELAERE
JL. GASSMANN
C. GRISOLET
G. LAMOUILLE
A. LAINE
C. LAUGIER
R. LOSTE
Y. MAGNANI
B. MAGNIN
G. ZAMBIANCHI
J. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DUFRESNE
JP DURAND
D. MILHOMME
P. STRAPAZZON
Q. TISSOT
R. VALLA

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE (AG) DE L'ALP

L'Assemblée Générale de L'ALP se déroulera le 27 janvier 2019.

Achats : prévoir les mêmes quantités que celle de l'année passée. Racheter du vin et des apéritifs. Croissants + cafés : Jean Philippe + Rolland + Patrick Deketelaere.

Souhait de disposer d'un technicien de la mairie lors de l'installation du matériel et des tests de bon fonctionnement.

Le restaurateur des Tilleuls a été retenu pour le repas : avec un menu à 35 €.

Invitation des maires du tour du lac, du président du SILA, de la Conseillère Régionale, de la députée et du sénateur. Invitation des présidents d'APPMA des différents lacs

Définir les sujets à traiter lors de l'AG :

- Comptes de l'ALP et budget prévisionnel 2019
- Point sur la vente des cartes de pêche en 2018
- Présentation des statistiques de pêche
- Point sur les différentes manifestations
- Réfection des portes canne pour les pêcheurs du bord.
- Etudes menées par l'INRA. Enquête effectuée sur les pêcheurs du lac.
- Retours sur l'étude sur les sédiments : Victor Frossard
- Impact probable sur la chaîne alimentaire du lac d'Annecy de la liaison Ouest du lac d'Annecy

2. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JURIDIQUE

La commission juridique de la fédération de pêche de Haute Savoie s'est tenue le 10 octobre 2018, en présence d'une juriste recrutée récemment par la fédération départementale.

L'avocat de la Fédération de Pêche de Haute Savoie prend sa retraite.

Il ressort que la plupart des échecs de la Fédération de Pêche de Haute Savoie est lié à des PV mal rédigés

La juriste souhaite rencontrer des gardes pêche.

Différentes affaires juridiques : aucune ne concerne l'ALP

En dehors du Léman : les affaires ne concernent que des problèmes de pollution

Lac du Léman : de nombreux délits qui ne concernent que des professionnels de la pêche.

3. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

La commission consultative a eu lieu le 15 octobre 2018.

Une demande a été effectuée par les professionnels pour poser le début des araignées à une profondeur de 20 m au lieu des 10 m actuels. La raison invoquée est la présence de corps morts qui détruisent les filets dans une profondeur de 10 à 15 m. Cette demande a été acceptée, malgré un désaccord affirmé de l'ALP et de la fédération de pêche. La profondeur minimale de pose des araignées a été repoussée à 20 m.

Au niveau de la demande de débarquement alterné des 2 professionnels, il a été demandé que chaque fois que le lieu de débarquement du professionnel change, ce dernier doit envoyer un SMS à l'ONEMA pour les avertir. Il a décidé lors la commission consultative que ce point figurera dans l'arrêté.

Tous les détenteurs d'une carte de pêche d'une APPMA sont autorisés à prélever des écrevisses avec 6 balances au niveau du lac d'Annecy.

Les gardes de l'ALP seraient juridiquement habilités à contrôler les professionnels. Un avis devra être demandé à la juriste de la Fédération de pêche de Haute Savoie.

Prise en 2018 de 3.5 tonnes d'écrevisses par les professionnels.

4. POINT SUR LA REVUE DE L'ALP

Les articles de la prochaine revue de l'ALP sont très diversifiés et semblent intéressants.

Le Bon à Tirer (BAT) est prêt. La revue sera diffusée sous 15 jours.

Les montants des publicités sont un peu en retrait par rapport à l'an dernier : l'ALP a eu 3 défections de partenaires.

5. POSITIONNEMENT DE L'ALP SUR LES CONSEQUENCES DU TUNNEL

Un document sur le projet de liaison sur la rive Ouest d'une vingtaine de page a été publié : il a été constaté une augmentation de 14 000 à 20 000 véhicules par jour sur la RD 1508.

Cette augmentation du trafic aura un impact probable sur la chaîne alimentaire du lac accompagné de très graves conséquences sur le lac d'Annecy.

La note fait état d'une baisse d'un tiers de la circulation sur la RD 1508 au niveau des marquisats mais d'une importante augmentation de la circulation à partir de la sortie du tunnel à Sevrier et Faverges.

Un transfert de la pollution risque de s'opérer de l'aval vers l'amont du lac où le trafic va augmenter.

Il est rappelé que les eaux pluviales, dont celles provenant de la RD 1508 sont rejetées directement dans le lac d'Annecy, sans qu'elles fassent l'objet de traitements.

L'ALP souhaite que les eaux pluviales soient traitées avec leur reversement dans le lac, via des bassins de décantation et des processus de filtration.

Des réunions de concertation publique sont actuellement en cours sur le projet de liaison Ouest : Annecy, Faverges, Sevrier, Veyrier.

L'ALP va envoyer via le site Internet dédié, une note demandant que le traitement des eaux pluviales soit pris en compte au niveau du projet de liaison sur la rive Ouest.

5. QUESTIONS DIVERSES

Vente de Permis de l'ALP : entre 600 et 700 € de moins de chiffre d'affaires de vente de permis en 2018 que l'année 2017

- 1124 permis annuels traine et sonde en 2018 au lieu 1133 permis en 2017

Le prix du permis sera inchangé en 2019.

6. DATES DES PROCHAINS CA

- Mardi 11 décembre 2018 à 18 h 30